

Le 16 octobre 2001

M. Louis Delage  
Directeur assurance qualité et Environnement  
Elkem Métal Canada inc.  
2020, chemin de la Réserve  
Chicoutimi (Québec)  
G7H 5B3

N/Réf. : 7610-16-01-0008300  
160016305

Objet : Caractérisation des résidus sur vos sites de Melocheville et de Beauharnois

---

Monsieur,

Lors de notre rencontre du 14 septembre dernier, je vous confirmais que les granulats qui se trouvent actuellement sur vos terrains de Melocheville et de Beauharnois ne sont pas considérés par notre Ministère comme des sols mais bien comme des résidus industriels inorganiques. Cette classification entraîne que vos granulats, non dangereux (comme l'indique plusieurs de vos analyses), peuvent être classés selon le « Guide de valorisation des résidus inorganiques industriels non dangereux comme matériau de construction » dont une version internet sera disponible d'ici Noël 2001. Cette version, bien que différente, ne l'est que par la forme puisque les tests et la classification ne différeront pas de celle du 7 juillet 2000 que vous possédez déjà.

La classification, selon le guide cité ci-dessus, permettra de connaître les possibilités de réutilisation de vos granulats par vous-même ou par un tiers et ce, sans danger pour l'environnement. Le guide se voulant un outil, il est possible que certains résultats d'analyse ne soient pas déterminants selon les usages désirés. C'est pourquoi, aussitôt que vous obtiendrez les résultats des caractérisations, vous pouvez nous les soumettre afin que nous puissions discuter des usages possibles et de votre proposition de restauration.

Pour toutes informations concernant le guide, les analyses ou tout autre sujet, n'hésitez pas à me contacter au (450) 928-7607, poste 268.

Recevez, Monsieur, mes salutations les meilleures.



France Guay  
Chimiste, Ph.D.  
Service industriel

FG/fg

